6 oct. 1869

LETTRE PASTORALE

Au Clergé et aux fidèles de la ville de Québec, touchant la manière de collecter le Denier de Saint Pierre.

CHARLES-FRANCOIS BAILLARGEON,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Au Clergé et aux fidèles de la ville de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vous serez heureux d'apprendre, Nos Très-Chers Frères que l'œuvre du Denier de Saint Pierre a produit cette année, dans ce diocèse, la belle somme de $4,617.59.

Nous nous proposons d'emporter cette somme avec nous, en nous rendant au Concile, et de la déposer nous-même aux pieds du Saint-Père, avec l'expression de vos hommages et des nôtres.

Nous ne manquerons pas de profiter de l'occasion, pour faire connaître à Sa Sainteté que la susdite œuvre est établie d'une manière permanente dans l'Archidiocèse, et, en général, avec quel zèle vous l'avez embrassée.

Sans doute que ce zèle produirait des fruits de charité beaucoup plus abondants parmi nous, si l'on avait partout autant de facilité à verser ce Denier, que l'on a de bonne volonté pour le donner.

Le Denier de Saint Pierre, c'est une œuvre selon le cœur de Dieu, et selon le vôtre. C'est ainsi que vous l'avez compris ; c'est dans cette pensée que nous vous l'avons proposé, et que vous l'avez accueilli, lorsque nous l'avons établi par notre mandement du 18 Mars 1862.

Votre amour et votre dévouement pour le Saint Pontife ne se sont point refroidis. Vous comprenez aujourd'hui comme alors, que c'est un devoir et un bonheur pour tous les fidèles de l'univers d'honorer leur commun Père par leurs offrandes, et de l'aider par là à soutenir la Sainte Eglise leur mère, qu'il gouverne comme Vicaire de Jésus-Christ.

Vous offrir un moyen facile de verser cette petite offrande, c'est donc travailler non seulement dans l'intérêt de l'œuvre, mais encore dans le vôtre, et vous faire plaisir.

Jusqu'ici, comme vous le savez, le soin de recueillir le Denier de Saint Pierre dans cette ville, a été confié aux membres de la Société de St. Vincent de Paul : et, nous devons leur rendre ici ce témoignage, qu'ils s'en sont acquittés avec la piété et le zèle qui distinguent ces hommes de charité.

C'est de quoi nous les remercions de tout notre cœur aujourd'hui, les priant de recevoir cette expression de notre sincère reconnaissance et les assurant que Dieu les récompensera de ce service à la religion.

Mais une expérience de plusieurs années a prouvé que cette tâche était trop lourde, et que d'ailleurs cette manière de collecter le Denier de Saint Pierre ne fournissait pas à tous l'occasion de le donner.

C'est pourquoi nous croyons devoir établir un autre mode de recueillir cette offrande, moins pénible pour les collecteurs, et qui aura de plus l'avantage d'inviter tout le monde à la faire.

A ces causes, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° A l'avenir la collecte du Denier de St. Pierre se fera tous les ans, par une quête dans toutes les églises et chapelles de la ville où se fait l'office public, (y compris les églises ou chapelles des communautés) deux dimanches consécutifs, dans le mois d'octobre, afin que ceux qui n'auront pu donner leur denier le premier dimanche, puissent le faire le second.

2° Cette quête sera annoncée, le dimanche précédent, par M. le curé ou recteur de l'église ou chapelle ; les fidèles seront priés de ne pas oublier d'apporter leur offrande en venant à la Sainte Messe ; et la collecte se fera à toutes les messes basses, aussi bien qu'à la grande : ainsi, cette année, la dite quête devra se faire les dimanches tombant le 17 et 24 du présent mois, et être annoncée, comme on vient de le dire, les dimanches arrivant le 10 et le 17 du même mois.

3° Aux basses messes la quête sera faite par des laïques de bonne volonté que MM. les curés ou recteurs auront la précaution d'inviter et de nommer à cette fin ; à la grand'messe, par des prêtres, autant que possible.

De cette manière on ne pourra oublier le Denier de Saint Pierre, et, nous l'espérons, tous ceux qui aiment Jésus-Christ et son Eglise se feront un devoir et un bonheur de lui payer, dans la personne de Son Vicaire, ce léger tribut de leur amour.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres, où l'on fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le six d'Octobre mil huit cent soixante et neuf.

✠ C. F. ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

Par Monseigneur,

C. BAILLARGEON, PTRE.,

Secrétaire.